

**VILLE
DE
MOULINS-LÈS-METZ**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VINGT-NEUF SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT-SIX à 20 H 00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Jean BAUCHEZ, Maire.

Etaient présents : Madame Claudie FUZEWSKI, Monsieur Marc PINAULT, Madame Bernadette LAPAQUE, Monsieur Hervé BOURGUIGNON, Monsieur Romuald DUDA, Madame Valérie BOHR, Monsieur Jean-Claude BICEGO, Adjoints au Maire.

Madame Dominique LANCERON, Madame Armelle CHAMPLON, Madame Michelle WIBRATTE, Monsieur Michel LUTZ, Madame Nathalie FOURNERET, Brigitte STREIFF, Monsieur Jean-Pierre TRICHIES, Monsieur Michel SCHALLER, Monsieur Joël SCHLIMME, Madame Jessie BAVARIN, Monsieur Maxime RODHAIN, Monsieur Yann MAUCOURT, Monsieur Mehdi BOUHOUBOU, Madame Sandrine REBECHE, Monsieur Thierry HOUPPIE, Monsieur Yvan LEBERT, Madame Christelle THEVENIN, Monsieur Laurent PERRIN, Conseillers Municipaux.

Etaient absents :

Etaient excusés :

Absents ayant donné pouvoir :

Madame Maryse GLEMET, Adjointe au Maire, ayant donné procuration à Madame Claudie FUZEWSKI

Madame Nadège DRISSI, conseillère municipale, ayant donné pouvoir à Madame Michèle WIBRATTE

Madame Delphine MAUCHANT, conseillère municipale, ayant donné pouvoir à Madame Valérie BOHR

Secrétaire de séance : Monsieur Nicolas POIRIER

=====

**POINT 2026-79 - Tarification périscolaire pour
l'Institut Médico Educatif (I.M.E.) « La Roseraie » de Jussy - Année scolaire
2026-2027**

Rapporteur : Bernadette LAPAQUE

Dans le cadre de l'accueil des enfants en situation de handicap, dépendants de l'Institut Médico Educatif « La Roseraie » de Jussy et accueillis en classe délocalisée à l'école Primaire Paul Verlaine, il convient de fixer les nouveaux tarifs des repas à compter du 1^{er} octobre 2026 de ces enfants et de leurs éducateurs, selon les modalités suivantes :

REPAS IME	INSCRIPTION A L'AVANCE	INSCRIPTION DERNIERE MINUTE
	Au plus tard la veille avant 9h00 (hors week-end et jour férié)	Entre la veille avant 9h00 et le jour même 9h00
<i>Tarifs en euros</i>		
Par enfant de primaire	5,24 €	6,81 €
Par éducateur	5,62 €	7,31 €

Ces tarifs, valables du 1^{er} octobre 2026 au 31 juillet 2027, correspondent au prix facturé par le prestataire suite au nouveau marché sans prendre en considération la prestation de garde.

VU l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 29 septembre 2026,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE les tarifs périscolaires détaillés ci-dessus pour les éducateurs et les enfants de l'IME de Jussy.

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215704875-20260929-2026-79DCM-DE

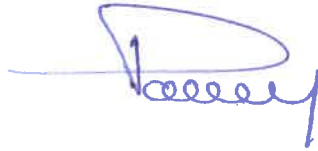
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/10/2026

Notification : 02/10/2026

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CONFORME
MOULINS-LES-METZ, le 29/09/2026

Le secrétaire de séance,
Nicolas POIRIER



Le Maire,
Jean BAUCHEZ



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. En outre, il informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.